

Diag Compétences, un outil numérique de diagnostic des compétences clés - novembre 2018



Ce qu'il faut retenir ...

- **Diag'competences** permet de poser un diagnostic partagé avec le salarié intérimaire sur ses acquis en français, mathématiques, informatique, connaissance des règles dans l'entreprise, notamment avant de lui proposer une formation professionnelle ou une nouvelle mission.
- **outil en ligne de diagnostic et de dialogue**, mis à disposition des agences d'emploi
- Un seul support qui remplace à dater du 5 novembre 2018 les dossiers « OPPSB* » et « OPPL* »

Un outil qui permet d'identifier les compétences clés de vos salariés

1) Un diagnostic en agence

Diag'competences est un support de diagnostic en ligne. **Il ne remplace pas le positionnement en organisme de formation** mais permet à l'agence d'emploi de faire un constat sur la situation du salarié intérimaire vis-à-vis de :

- sa compréhension de la langue française orale et écrite,
- ses connaissances relatives au Socle de connaissances et de compétences professionnelles.

2) Des résultats instantanés

A l'issue d'une passation de 30 mn environ, les résultats ainsi qu'une préconisation en termes d'orientation vers une formation parviennent à l'agence par mail.

3) Des statistiques

L'agence, grâce à son adresse mail unique et générique lors de sa première inscription accède aux statistiques relatives à toutes les passations passées dans son agence.

Les étapes pour accéder à Diag 'compétences

- 1) Connectez-vous sur le site <https://www.diagcompetences.fr>
- 2) Un Code FAF.TT vous est demandé. Pour l'obtenir, veuillez [contacter votre délégué ou conseiller en formation sur votre territoire](#).

- 3) Créez le compte de votre agence. Il est préférable d'utiliser une adresse mail générique et unique à l'agence (préconisation dans le cadre de la RGPD*). Par la suite, vous vous connectez sur « votre agence » identifiée par la région, l'enseigne, l'adresse et l'adresse mail unique.

Un guide utilisateur spécial agence (à télécharger ci-joint) est mis à votre disposition pour utiliser l'outil dont les principales étapes sont :

1. Explication au salarié intérimaire de l'objectif et du déroulement du test, s'assurer qu'il peut à minima utiliser la souris et le clavier de l'ordinateur ou la tablette et valider son accord
2. Choix de faire le test sur un ou deux ordinateurs
3. Entretien avec le salarié (9 questions – 5mn)
4. Auto positionnement par le salarié (2 étapes de 10 et 20 questions – 25 mn)
5. Restitution immédiate des résultats par mail à l'agence
6. Explication des résultats au salarié.

Diag 'compétences et le programme « [Langue et compétences](#) » du FAF.TT

Pour bénéficier d'une prise en charge financière au titre des « publics spécifiques Langue et compétences » l'agence doit fournir en amont :

- **Le résultat de l'évaluation des compétences clés** du salarié avant la Demande de Réservation des Fonds (DRF). A partir du 19 novembre 2018, il s'agit donc de fournir le résultat du Diag'compétences en remplacement des dossiers OPPL* et OPPSB* ou le résultat du bilan en OF.
- **Un programme de formation qui inclut un bilan de positionnement linguistique ou compétences clés** par l'OF avant le démarrage de la formation. En effet, Diag 'compétences ne dispense pas de la réalisation du bilan linguistique ou compétences clés obligatoire, réalisé par l'organisme de formation

Ces éléments vous permettent de vous assurer que l'action de formation proposée répond aux besoins des candidats que vous positionnez.

Cf document « process Diag 'compétences »

Lexique :

- OPPSB : Outil de Pré Positionnement des Savoirs de Base
- OPPL : Outil de Pré Positionnement Linguistique
- RGPD : Règlementation Générale sur la Protection des Données